



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Pacte territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE)

Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg

Une **démarche** d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations **menée conjointement par l'État et la Région Grand Est et associant la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA)**. Elle est issue de la convergence du Contrat territorial de relance et de transition écologique (CTRTE) porté par l'État et du Pacte territorial porté par le Conseil régional, il porte le nom de **Pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE)**. Ces PTRTE incarnent le **partenariat inédit de l'Etat et du Conseil Régional** qui co-animent la démarche et partagent une volonté de simplification, d'efficacité et d'accompagnement sur-mesure, au service des projets des territoires pour une relance durable. Cette relance durable s'inscrit dans les orientations du **Business Act** et du **Schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)** de la Région Grand Est, approuvé en janvier 2020 et dont la pertinence a été renforcée par la crise sanitaire COVID-19.

Le PTRTE se déploie dès 2021 en conformité avec :

- la circulaire du Premier Ministre du 20 novembre 2020, précisant les modalités de mise en œuvre des CTRTE sur le territoire national
- la délibération du Conseil Régional du 12 décembre 2019, sur le Pacte territorial Grand Est ;
- l'accord de relance Etat-Région approuvé le 17 décembre 2020 en séance plénière (délibération n°20SP-2065), et signé le 30 mars 2021 par l'Etat et la Région.

1. Contexte et objectifs du Pacte pour l'Etat, la Région et la CeA

- Une volonté commune de l'Etat et de la Région d'**accompagner les territoires en proximité, en tenant compte de leurs spécificités et de leurs trajectoires**, en s'inscrivant dans la durée du mandat local (6 ans).
- Un objectif inédit de **convergence, de visibilité et de transversalité dans la lecture et le déploiement des programmes et politiques sur le territoire** :
 - Le Pacte n'est pas une contractualisation de plus, mais une approche globale et intégratrice des contractualisations existantes entre le territoire, la Région, la Collectivité européenne d'Alsace, l'Etat et ses opérateurs (et le Département le cas échéant) ;
 - Il est cohérent avec les objectifs de simplification énoncés dans l'accord de partenariat Etat-Régions de 2020.

- Un support pour la **déclinaison locale d'orientations stratégiques partagées** entre l'Etat et la Région :

3 orientations stratégiques à croiser et prendre en compte dans la stratégie du territoire :

- **Transition énergétique et ÉCOLOGIQUE** (avec bilan écologique)
- **COHÉSION territoriale et coopérations** (maillage territorial en centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs... et coopération entre territoires)
- **ÉCONOMIE plurielle ancrée dans les territoires** (de proximité, productive, relocalisation...)

et 3 sujets transversaux :

- le déploiement des usages du **numérique**
- les **synergies inter-territoires** et interrégionales
- les **dynamiques transfrontalières**

- **Une cohérence avec les stratégies nationales, régionales et locales**
 - Au niveau national : France Relance, Agenda rural, Territoires d'Industrie, Agenda national pour le Climat, Stratégie pauvreté...
 - Au niveau régional : CPER, SRADDET, SRDEII et Business Act, CPRDFOP, Stratégie Régionale Biodiversité, Feuille de route Santé, Schéma Régional de Développement du Tourisme, Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, Schéma Régional de développement du Sport...
 - Au niveau infrarégional : CPIER Massif des Vosges, Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, Documents d'aménagement et d'urbanisme (SCoT, PLUi)...
 - Au niveau départemental : Une cohérence avec la politique de soutien aux territoires de la Collectivité européenne d'Alsace, au travers des contrats départementaux dans le Bas-Rhin et de la Politique de développement territorial dans le Haut-Rhin poursuivis en 2021. La CeA élaborera une politique d'accompagnement des projets de territoire qui sera définie d'ici fin 2021.

2. Portée et contenu du Pacte Communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg au date de signature ou de mise à jour du PTRTE

- **Périmètre géographique de contractualisation**
Le Pacte couvre donc le(s) EPCI : Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg
Ce périmètre regroupe 8 communes pour une population de 17000 habitants.



- **Convergence progressive des contractualisations préexistantes**
Contrats de référence intégrés dans le PTRTE (que le territoire a choisi de faire converger pour construire une lecture transversale de sa stratégie de développement)

Intitulé du contrat intégré au PTRTE (POCE, Contrat de ruralité, Territoire d'industrie, Projet Alimentaire Territorial, Contrat Local de Santé, Contrat de Transition Écologique, Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturel...)	Date de signature du contrat ou du dernier avenant	Echelle du contrat
PIG « Habiter Mieux 68 » CeA-ANAH-EPCI68, (hors M2A)	1/07/2018 - 30/06/2023	Département 68 (hors M2A)
Petites Villes de Demain (avec Kaysersberg Vignoble et Orbey)	13/04/2021-12/10/2022	CCVK
France Mobilités – Appel à projets Vélo et Territoires 2019	5/05/2019-4/05/2022	CCVK
Cit'ergie ADEME	25/10/2017 - 24/10/2021	CCVK
Accélérateur de Transitions ADEME	En cours	CCVK
Contrat de Transition Ecologique	22/01/2020 – 21/01/2024	CCVK
Comité de massif des Vosges	2021-2027	Massif

Le présent Pacte ne remet pas en cause les engagements des contrats préexistants, qui ne seraient pas intégrés dans le PTRTE. Pour autant, il vise à éviter la juxtaposition des comités de pilotage et la redondance des projets dans plusieurs contrats.

Le Pacte n'est pas un document figé. Les parties prenantes s'engagent à poursuivre la démarche de simplification/intégration des contrats préexistants et à venir, autour de projets prioritaires et structurants.

- **Stratégie de développement du territoire**
Stratégie inter-PTRTE

La stratégie du territoire s'intègre notamment dans les stratégies élaborées à des échelles plus petites, comme celle du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, celle du Massif des Vosges au travers du nouveau Contrat de Plan Interrégional Etat-Régions (CPIER) et celle du SCOT.

Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Situé dans le sud du Massif des Vosges, le Parc regroupe 198 communes et 22 intercommunalités sur les départements du Haut-Rhin, des Vosges, du Territoire de Belfort et de la Haute Saône. Les régions Grand Est et Bourgogne Franche-Comté, conscientes des forces et des fragilités de ce territoire, ont obtenu son classement « parc naturel régional » par l'Etat en 1989. Son objectif : mettre la préservation des richesses patrimoniales au service du développement local (charte 2012-2027)

L'action du Parc se construit autour de quatre objectifs :

- Conserver la richesse biologique et la diversité des paysages ;
- Généraliser des démarches d'aménagement économes de l'espace et des ressources ;
- Asseoir la valorisation économique sur les ressources locales et la demande de proximité ;
- Renforcer le sentiment d'appartenance au territoire.

Le Parc accompagne les collectivités en apportant son appui pour :

- Préserver les patrimoines naturels, culturels et paysagers : animation de 22 sites Natura 2000, gestion de 4 réserves naturelles nationales, accompagnement des GERPLAN et plans de paysages ;
- Soutenir une économie locale, l'agriculture de montagne, développer les circuits-courts : appui à la mise en œuvre des mesures agri environnementales, soutien à la

race bovine vosgienne, développement de nouvelles filières (myrtille, gibier), attribution de la marque « valeurs parc » (bois local, eaux de source, gîtes et accompagnateurs en montagne) ;

- Favoriser un urbanisme durable : accompagnement des documents d'urbanisme, de projets de valorisation des villes et villages par les espaces publics et de reconversion du bâti ancien ;
- Informer, sensibiliser les visiteurs et les habitants, renforcer le lien avec ces derniers : programmes pédagogiques à destination du jeune public, éditions d'outils d'information, prêts d'expositions itinérantes, carte éco touristique, guide de belles balades, actions culturelles et sur le lien social, favoriser les initiatives citoyennes.

Par ailleurs, **les grands enjeux du Massif des Vosges** identifiés dans le cadre de l'élaboration du CPIER 2021-2027 sont : une baisse démographique, des ressources en eau fragiles, des inquiétudes sur la forêt, une agriculture spécifique, une attractivité touristique mais à maîtriser, des mobilités et accès aux services contraints.

Il en résulte :

- Un objectif de développement durable et transition écologique des territoires, entreprises, associations, habitants, de la montagne : géographie et climat, patrimoines spécifiques, difficultés particulières
- Le soutien des actions spécifiques à la montagne, complémentaires des dispositifs classiques, ou innovantes : Logique de différenciation
- Une gouvernance particulière et efficace : comité de massif et ses commissions, comité de pilotage, collectif touristique : des habitudes anciennes de concertation et co-construction
- Cohérence avec le Schéma de Massif, les SRADDET, les schémas thématiques : un projet de territoire multi-thématiques

Ces enjeux identifiés ont conduit à l'élaboration d'une ambition « transition écologique, adaptation au changement climatique, résilience » en 5 axes :

Axe 1 : Connaître et faire connaître les enjeux du changement climatique et de la fragilité de l'environnement montagnard

Axe 2 : Préserver les ressources naturelles et préparer la résilience des écosystèmes de montagne aux défis environnementaux et climatiques

Préserver l'eau, le sol, la forêt, la biodiversité, développer les énergies renouvelables, maîtriser les risques

Axe 3 : Adapter l'activité économique aux transitions écologiques et soutenir de nouveaux modèles économiques résilients en montagne

Soutenir la filière bois, l'agriculture de montagne, le tourisme de montagne face au changement climatique, préserver le tissu économique local

Axe 4 : Adapter l'organisation du territoire et les équipements publics aux besoins des populations de montagne

Préserver la qualité de vie montagnarde, regagner des habitants, mobiliser les ressources internes

Axe 5 : Une gouvernance rénovée en développant le travail en réseau, en écosystème projet pour porter le changement et la politique de transition

Travailler les liens ville-montagne, coopérer avec les autres massifs (notamment frontaliers)

Enfin, le **SCOT Montagne Vignoble et Ried**, élaboré conjointement avec le territoire de la Communauté de Communes de Ribeauvillé et approuvé en mars 2019, développe dans son Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) un projet politique en 3 points :

AMBITION 1 : LA PRESERVATION DES GRANDS EQUILIBRES

1.1. Une approche véritablement transversale

- 1.2. La Trame Verte et Bleue, outil de préservation et de valorisation des milieux naturels et agricoles
- 1.3. Préserver et valoriser les paysages
- 1.4. L'armature urbaine comme armature du développement et de l'aménagement
- 1.5. Des conditions d'urbanisation qui associent qualité des extensions urbaines et qualité des aménagements

AMBITION 2 : ACCUEIL DE LA POPULATION ET QUALITE DU CADRE DE VIE

- 2.1. Le choix d'une dynamique démographique retrouvée pour maintenir l'équilibre générationnel
- 2.2. Une stratégie de production de logements croisant diversité des besoins et capacité d'accueil du territoire
- 2.3. Le renforcement de l'offre de services petite enfance
- 2.4. Une dynamique continue d'adaptation de l'offre de services dépendance et personnes âgées
- 2.5. Une offre adaptée pour les équipements de sport, de culture et de loisirs
- 2.6. Une place majeure pour l'éco-mobilité dans le système de déplacement
- 2.7. Une ambition énergétique
- 2.8. Le choix de la protection des réserves en eau
- 2.9. Le choix de la prévention des risques
- 2.10. Une politique active de réduction des déchets, du tri-sélectif et de la valorisation matière

AMBITION 3 : LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DES ACTIVITES

- 3.1. Le choix stratégique d'adosser la croissance de l'emploi à celle de la population active et du maintien du taux d'emploi local
- 3.2. Le choix de favoriser l'affirmation des activités tertiaires et artisanales dans le tissu urbain des communes
- 3.3. Le choix d'un appareil commercial complémentaire des pôles de Colmar et Sélestat
- 3.4. Le choix du développement d'une filière écoconstruction, d'une filière Bois et d'une filière bois énergie renforcée
- 3.5. Un choix mesuré en matière d'offre foncière « sites d'activités »
- 3.6. Le choix de la valorisation de la viticulture et de l'agriculture par la préservation du foncier
- 3.7. L'ambition du développement touristique

Stratégie du territoire

Ma vallée 2030 : la base du projet de territoire de la CCVK depuis 2016

Depuis 2007, le projet de territoire a pour ambition de faire de la CCVK une référence en matière de Développement Durable et de Transition Energétique. La vision, les engagements et les objectifs climat-air-énergie ont été remis en concertation de mai 2015 à juin 2016 et sont traduits pour la période 2016– 2030 dans le document « Ma Vallée 2030 » (cf annexe 1).

La CCVK a notamment souhaité inscrire son action dans une ambition forte à long terme : devenir « Territoires à Energie positive 100% EnR » c'est-à-dire couvrir 100% des besoins énergétiques –après maîtrise des consommations- par des sources renouvelables et locales. Cette vision à 2030, adoptée à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration par le Conseil Communautaire le 9/6/2016, définit la nouvelle feuille de route pour l'avenir du territoire.

Ma Vallée 2030 a été réalisée en plusieurs étapes :

- Un diagnostic pour déterminer les forces et les faiblesses du territoire et analyser son fonctionnement.

- Une projection dans l'avenir pour imaginer la vie des habitants de la vallée en 2030, en tenant compte des tendances et enjeux actuels de la société.
 - La définition du "projet stratégique", c'est à dire les objectifs et les actions à mettre en œuvre pour contribuer au développement du territoire.
- Ce projet a été élaboré d'une manière participative, en associant à la démarche les habitants les volontaires, les élus municipaux, les associations locales, les entreprises, les agriculteurs, etc. »

Le Conseil Communautaire a défini en 2016, 6 orientations stratégiques dont découlent près de 30 objectifs, qui forment le fil conducteur de la politique de transition du territoire.



1. Une vallée fédératrice et solidaire : garantir la cohésion sociale, assurer un accès aux services du quotidien à tous les habitants, soutenir l'émergence de l'Economie Sociale et Solidaire.
2. Une vallée d'initiatives et d'innovation : attirer et soutenir les porteurs d'initiatives dans l'accompagnement de leurs projets, mettre en réseau les acteurs du territoire afin qu'ils puissent porter des projets en commun, permettre à chaque habitant d'être acteur de la vallée, se saisir de l'opportunité du numérique au service de l'innovation dans la vallée, affirmer la place de la CCVK au cœur d'un réseau de territoires innovants, accompagner les acteurs du tourisme vers l'innovation.
3. Une vallée plus résiliente : soutenir et développer l'artisanat dans la vallée, engager la vallée vers une économie circulaire, favoriser le financement participatif local, développer l'emploi local, développer les circuits courts et les filières d'alimentation locales, développer la Silver économie.
4. Une vallée à Energie POSitive : développer la culture de la transition énergétique sur le territoire, s'engager vers l'autonomie énergétique, proposer des services publics favorisant la transition énergétique et écologique, assurer l'optimisation énergétique du bâti, soutenir le développement d'une agriculture sobre en énergie et respectueuse de l'environnement, engager et mettre en oeuvre un Plan Local d'Urbanisme intercommunal à énergie positive, se donner les moyens d'anticiper les impacts du changement climatique.
Mobilité pour réduire les GES et améliorer la qualité de l'air.

5. Une vallée des nouvelles mobilités : aménager le territoire pour limiter les besoins en déplacement, favoriser la pratique des modes actifs sur le territoire, optimiser les services de transport existants sur le territoire, développer de nouveaux services à la mobilité adaptés à tous, accompagner le changement des pratiques individuelles.
6. Une vallée dynamique et créative : agir pour et avec la jeunesse de notre vallée, favoriser une création culturelle et artistique collaborative.

La stratégie économique est à construire pour décliner les orientations 1, 2 et 3 de « Ma Vallée 2030 » : une vallée fédératrice et solidaire, une vallée d'initiatives et d'innovation et une vallée plus résiliente

La stratégie économique s'appuiera notamment sur l'Opération de revitalisation de territoire (ORT) prévue dans les 18 premiers mois du programme « Petites villes de Demain », ainsi que sur des éléments de diagnostic économique à l'échelle du territoire.

La **stratégie de revitalisation « Petites Villes de Demain » sera développée dans l'ORT** et devra concourir à renforcer le rôle de centralité des communes d'Orbey et de Kaysersberg Vignoble. Il s'agira donc :

- Pour Kaysersberg Vignoble : redynamiser son centre urbain, la résorption de la vacance des logements, la régulation entre l'habitat permanent et l'habitat touristique, stationnement, requalification des entrées de ville, résilience de l'économie touristique, stratégie de verdissement sur l'ensemble du territoire, liaisons entre les communes historiques pour acculturation à la commune nouvelle et numérisation des services publics (médiation pour accompagnement des usagers, dématérialisation des procédures, ...)
- Pour Orbey : redynamisation centre urbain (habitat, commerce, espaces publics) et attractivité de la commune, aménagement paysager avec mise en valeur du patrimoine et des espaces verts et publics, aménagement paysager et urbain des entrées de ville, résorption de la vacance des logements, diagnostic et rénovation des ouvrages d'art ;
- Pour la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg : renouvellement urbain pour stopper l'érosion démographique, résorption de la vacance, régulation habitat permanent / touristique, rénovation énergétique et adaptation au changement climatique des espaces publics et des bâtiments, réduction de la précarité énergétique, amélioration du cadre de vie et de la biodiversité, facilitation de la mobilité alternative à l'automobile, maintien des commerces et services de proximité (épiceries/circuits courts), numérisation des commerces, animation économique territoriale .

D'autres éléments de diagnostic pourront enrichir l'élaboration d'une stratégie économique :

Sur le plan économique, si l'industrie est le premier employeur du territoire, le secteur du tourisme représente un secteur d'activité primordial. La route du vin et la route des crêtes contribuent largement à faire profiter des richesses du territoire en matière de vins, de paysages, de patrimoine historique et architectural aux visiteurs, qui affluent (près d'un million par an à Kaysersberg, en particulier au moment de Noël). La station de ski du Lac Blanc, le golf public d'Ammerschwih, le centre nautique de Kaysersberg ou encore les nombreux itinéraires de randonnée constituent le socle d'une offre touristique de premier choix. Enfin, la terre et en particulier l'exploitation du vignoble constitue également une ressource importante. Dans la montagne, l'agriculture est un modèle pour l'entretien des paysages et la production de fromage de munster.

Entreprises et emplois

La vallée compte plus de 1000 entreprises (hors secteur agricole et forestier) :

Les 3 principaux secteurs d'activité sont ceux des commerces et transports (32 %), de l'industrie (28 % des emplois) et de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale (25 %). Les secteurs du tourisme (14 %) et de l'agriculture (9 %) sont cependant beaucoup plus présents sur le territoire de la CCVK que sur le département du Haut-Rhin (respectivement 2 % et 5 % des emplois totaux du département).

L'industrie

Le secteur industriel est le second employeur du territoire avec 1 534 emplois, juste derrière celui du commerce et des transports (1 744 emplois). Le territoire de la CCVK compte environ 150 entreprises industrielles, mais 6 entreprises d'envergure internationale emploient à elles seules plus de 1400 salariés, soit l'essentiel des salariés de ce secteur :

Entreprise	Lieu	Secteur d'activité	Nb employés	Année
RECIPHARM	Kaysersberg Vignoble	produits ophtalmologiques	330	2017
DS SMITH PAPER	Kaysersberg Vignoble	cartons plats	180	2017
DS SMITH PLASTICS	Kaysersberg Vignoble	plastiques	211	2017
HUSSON INTERNATIONAL	Lapoutroie	Jeux d'extérieurs pour collectivités	79	2017
HUSSOR SAS	Lapoutroie	Banches de coffrage	97	2017
SOGEFI AIR - MARK IV	Orbey	pièces automobiles	508	2016
Total			1 405	

Seuls 7 autres établissements (2 dans le secteur du commerce, transports et services divers, et 5 dans l'administration publique, enseignement, santé et action sociale) emploient plus de 50 salariés.

Le commerce

Trois grandes surfaces sont présentes sur le territoire de la CCVK : Intermarché Super à Kientzheim, Carrefour Market à Kaysersberg, et Intermarché Contact à Orbey, auxquelles s'ajoutent le tissu commercial des communes. Par ailleurs, plusieurs communes proposent des marchés. La vente de produits locaux et / ou biologiques, directement du producteur au consommateur est présente, ou directement sur des exploitations agricoles.

Cependant, beaucoup d'achats sont réalisés à Colmar ou dans les zones commerciales adjacentes, à l'hypermarché Cora de la ville de Houssemont notamment.

L'administration publique, enseignement, santé et action sociale

Avec 1271 emplois en 2015, l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale représentent encore plus du quart des emplois de la vallée. Les principaux établissements sont sanitaires (MGEN, hôpital du canton vert, Résidence de la Weiss), auxquels s'ajoutent les collectivités, la Poste, les collèges, écoles, crèches...

Le tourisme

Le tourisme (hôtellerie-restauration) est une autre activité importante du territoire de la CCVK, tant au niveau des emplois générés, 750, soit 14 % des emplois, qu'en nombre d'établissements. Le tourisme patrimonial (village médiévaux, route des crêtes, musées), naturel (randonnées, sites naturels), gastronomique (Route du vin), événementiel (marché de Noël), historique (Mémorial du Linge, Nécropole de Sigolsheim) et sportif (station du Lac Blanc) sont à l'honneur. Cette diversité permet au territoire d'avoir une attractivité touristique à la fois à la saison estivale, mais également à la saison hivernale et vise un tourisme « 4 saisons ».

Le nombre de nuitées s'établit à 1 260 000 en 2011.

L'agriculture

Dans la vallée de Kaysersberg, l'agriculture est dominée en montagne par l'élevage bovin laitier et dans le piémont par la viticulture. L'agriculture fournit 9 % des emplois du territoire.

La stratégie déchets et économie circulaire, renforcée en 2018, décline également l'orientation 3 de « Ma Vallée 2030 » : une vallée plus résiliente

En matière de déchets, la CCVK a développé une collecte incitative dès 2010 (au volume) avec des résultats intéressants tant au niveau technique qu'économique. En 2016, l'ADEME a accompagné la CCVK dans une nouvelle démarche de Contrat d'Actions pour la Réduction des Déchets et l'Economie Circulaire (CARDEC) et dans l'élaboration de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA, cf Annexe 4), afin d'améliorer des résultats en stagnation.

L'objectif de réduction inscrit dans le PLPDMA 2018-2023 est d'atteindre 524 kg/hab/an en 2023, en hiérarchisant les solutions de la prévention à l'enfouissement technique.

Depuis 2018, le service déchets se réforme pour devenir plus performant et plus juste : lutte contre les erreurs de tri, la fraude, élargissement de la collecte des biodéchets, rénovation des déchèteries, création d'une recyclerie/matériauthèque...

En 2021, la CCVK s'engagera dans la démarche « Référentiel Economie Circulaire » dans le cadre du programme « Accélérateur de Transitions » de l'ADEME.

Le Contrat de Transition Ecologique (2020) décline l'orientation 4 de « Ma Vallée 2030 » : une vallée à énergie positive

Devenir « Territoires à Energie positive 100% ENR » c'est couvrir la totalité de ses besoins énergétiques –après maîtrise des consommations- par des sources renouvelables et locales. Cet objectif ambitieux passe par une planification territoriale, qui s'appuie sur un bilan Climat-Air-Energie et diagnostic des caractéristiques du territoire, de ses atouts et contraintes (cf annexe 2). Ces éléments doivent conduire à la détermination d'une véritable feuille de route Climat-Air-Energie, avec des objectifs chiffrés, à l'horizon 2030 et 2050 (en cours).

La CCVK souhaite mobiliser tous les acteurs du territoire :

- en travaillant avec les entreprises pour développer l'économie circulaire, mais aussi la production d'énergies renouvelables (biogaz, hydrogène, toiture solaire ou hydroélectricité)
- en recherchant des synergies : un projet inintéressant à l'échelle d'un acteur isolé peut-il prendre du sens et devenir cohérent à l'échelle d'une organisation collective ou territoriale? (méthanisation, réseau de chaleur...)
- en impulsant la prise en compte d'enjeux de transition par nos opérateurs délégataires, par exemple le syndicat qui est Autorité Organisatrice de la Distribution d'Energie (AODE) sur les réseaux de gaz et d'électricité des communes
- en encourageant de nouvelles filières économiques : chaudières au bois énergie automatisé, matériaux biosourcés, formation d'artisans spécialistes de la rénovation énergétique, orientation de la commande publique sur ces nouvelles filières
- en encourageant régulièrement les initiatives locales : ainsi, par exemple, un tiers de l'enveloppe gouvernementale TEPCV de 2 millions d'euros a servi à soutenir des

projets communaux (éclairage public, bâtiments exemplaires, cantine bio et locale etc.) et associatifs (centrales villageoises photovoltaïques, maison de la nature)

- en informant et sensibilisant : programme de sensibilisation scolaire et grand public, spectacles sur la transition, ambassadeurs déchets, service public gratuit de conseils aux particuliers sur l'énergie, site internet pour connaître le potentiel solaire de sa maison, etc.

La structuration de cette politique Climat-Air-Energie se déroule en parallèle de l'engagement de la CCVK dans la démarche Cit'ergie, en 2017.

Le CTE contient à ce jour les actions suivantes

En cours :

- Faciliter l'accueil des énergies renouvelables diffuses sur le réseau électrique communal
- Développer les pistes cyclables
- Sensibiliser à la transition écologique en milieu scolaire ou auprès du grand public
- Co-construire une feuille de route Climat-Air-Energie

En maturation :

- Reconstruire la station de transfert d'énergie par pompage-turbinage du Lac Noir
- Produire de l'hydrogène renouvelable à partir de biomasse résiduelle d'une industrie
- Identifier un site favorable pour la géothermie profonde
- Valoriser les sous-produits agricoles ou industriels de la vallée par leur conversion en méthane-biogaz

Enfin les réflexions autour du CTE et de la démarche « Territoires à Energie positive 100% ENR » ont conduit la CCVK à s'engager, comme l'y encourage la loi sur la transition écologique et la croissance verte de 2015, dans création ou la participation à des sociétés de production d'énergies renouvelables :

- aide technique, garanties financières, participation au capital de la SAS Centrales Villageoises de la Weiss, qui développe des grappes photovoltaïques citoyennes
- création de la SAS Val'EnR Kaysersberg, en partenariat avec la SEM SIPEnR, pour développer et investir dans le parc photovoltaïque au sol de l'ancienne décharge de Katzenthal

La participation à ces sociétés permet notamment de soutenir des initiatives privées ou citoyennes qui œuvrent à la transition, d'avoir des informations stratégiques sur les projets et pouvoir s'assurer de leur qualité grâce à une implication appropriée dans la gouvernance, de suppléer à une carence éventuelle de l'initiative privée, de pouvoir créer de nouvelles ressources financières pour l'EPCI susceptibles d'être réinvesties dans des projets similaires ou de financer des services publics, d'accélérer la transition.

La stratégie mobilité décline l'orientation 5 de « Ma Vallée 2030 »

Il s'agit de mettre en œuvre la politique mobilité de la CCVK qui devra s'appuyer sur les 3 éléments suivants qui reprennent les défis de la Loi d'Orientation sur les Mobilités : l'urgence environnementale et climatique, les transports du quotidien, les innovations numériques et les nouvelles pratiques.

Par ailleurs, dès 2016, un **plan piéton vélo** (cf annexe 3) a été adopté par la CCVK 3 objectifs principaux sont retenus :

- Relier les communes entre-elles, desservir les bourgs-centres et les équipements structurants

- A l'intérieur des villages : organiser et sécuriser un maillage piéton et cyclable pour tous les habitants et notamment :
 - Permettre aux jeunes de rejoindre leur établissement scolaire
 - Accéder aux principaux centres d'intérêt
 - Relier les quartiers entre eux
 - Faciliter le stationnement et l'entretien des vélos
- Inciter les habitants à passer aux modes actifs pour leurs déplacements quotidiens

Pour atteindre les objectifs, le Plan Piéton Vélo intercommunal s'articule autour de 7 actions :

- Des nouvelles liaisons cyclables et piétonnes entre les communes
- Dans les communes : de nouvelles liaisons cyclables et piétonnes et/ou un apaisement de la voirie
- Une signalisation cohérente
- Favoriser le stationnement des vélos
- Développer une offre de services aux cyclistes
- Développer les Vélos à Assistance Electrique (VAE)
- Sensibiliser / communiquer

En complément des objectifs sur les mobilités actives (vélo, marche à pied), la CCVK a également décidé de poursuivre un travail sur les modalités de **transports à la demande** et des services de **transport en commun**, et d'expérimenter des lignes de **co-voiturage**.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du futur document d'urbanisme intercommunal (PLUi) est en cours d'élaboration

Depuis juin 2015, date de démarrage du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg (CCVK), de multiples nouvelles lois et contraintes règlementaires ont rendu son élaboration de plus en plus complexe.

Au printemps 2019, l'avant-projet de PLUi présenté par les élus de la CCVK a été jugé non conforme à la réglementation en vigueur par les services de l'Etat.

Depuis l'automne 2019, les élus des 8 communes de la CCVK sont donc dans l'obligation de recommencer en grande partie l'élaboration du PLUi, afin d'aboutir à un projet qui soit à la fois conforme aux exigences réglementaires, adapté aux enjeux démographiques et économiques de la vallée et cohérent avec les capacités du territoire.

La reprise de la démarche d'élaboration du PLUi implique de nombreuses réunions de travail, étalées sur plusieurs mois.

L'approbation du PLUi est envisagée, après enquête publique, avant la fin d'année 2022.

Le PADD pourrait être finalisé en 2021.

Les priorités du mandat définies par le Président renforcent la stratégie du territoire

A l'occasion d'un séminaire organisé le 9 janvier 2021 avec ses collègues conseillers communautaires, le Président de la Communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg a mis en avant les priorités de travail du mandat 2020-2026 :

- Lutter contre la précarité énergétique
- Résorber les locaux vacants
- Tendre vers l'autonomie énergétique
- Développer une mobilité bas carbone
- Promouvoir la diminution des déchets et une économie circulaire
- Maintenir le tissu économique de la vallée


- **Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme**

Voir annexe 5

La signature du PTRTE par l'État, la Région et la CeA ne vaut pas soutien financier ou appui systématique en ingénierie pour les projets qui y sont listés. Ces derniers demeurent soumis aux procédures particulières et aux critères d'éligibilités propres à chacun des dispositifs, appréciés à la date du dépôt de la demande.

*Cette partie 2) « portée et contenu du pacte » (intégration des contrats, construction/actualisation de la stratégie et choix des projets prioritaires) est nécessairement évolutive. Les projets sont incrémentés au fur et à mesure et le contenu du Pacte fera l'objet d'une **actualisation annuelle**. Ces modifications, issues de l'enrichissement de la stratégie et de l'émergence de nouveaux projets ou partenariats, seront validées par la gouvernance (cf. §3 ci-dessous) et intégrées « au fil de l'eau » dans le Pacte **sans procédure d'avenant**.*

3. Processus de choix et de financement des projets

1. Le territoire identifie le **vivier de projets** qu'il estime structurants, décisifs, important pour l'avenir de son développement à court et plus long terme : les projets qu'il veut voir figurer dans son PTRTE.
 2. Les parties prenantes du Pacte définissent ensemble le **caractère prioritaire des projets** (au regard de la stratégie du territoire et des financements disponibles).
 3. Les parties prenantes s'engagent à **faire avancer les projets retenus comme prioritaires** soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année. Le PTRTE est bien évolutif.
-  **Zoom sur la relance** : les projets identifiés pour la relance, c'est-à-dire pour les projets prêts à démarrer (réalisé en 2021 ou début 2022), feront l'objet d'un examen conjoint par l'Etat, la Région et la CeA au sein d'un comité départemental ad hoc, voire Régional (si mobilisation de fonds européens). Les projets retenus pourront être financés avant la signature du PTRTE et seront constitutifs des projets prioritaires de ce PTRTE.

4. Les engagements des partenaires

- **Les engagements communs à tous les signataires sur la période 2021-2026**
 - Poursuivre la convergence des contrats et de simplification des gouvernances.
 - Animer le vivier de projets identifiés dans le Pacte et concrétiser les projets prioritaires.
- **Les engagements du territoire :**
 - Identifier un référent technique.
 - Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance.
 - Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets.
- **Les engagements de la Région :**
 - Accompagner la démarche en proximité grâce à votre Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
 - Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.

- Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobilisant l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.
- **Les engagements de l'État :**
 - Accompagner la démarche par une mobilisation de l'ANCT, des services déconcentrés et des opérateurs de l'État
 - Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation des Pactes
 - Contribuer à l'identification et à la priorisation des contrats pouvant intégrer les PTRTE.
- **Les engagements de la Collectivité européenne d'Alsace :**
 - Accompagner les porteurs de projet en mobilisant le réseau d'ingénierie Alsace, les services de la CeA et en particulier les délégations territoriales.
 - Contribuer à l'enrichissement des projets d'attractivité dans le cadre d'un travail partenarial de co-construction

Les contacts techniques du PTRTE

Territoire	Région	Etat	CeA
Gérig Yannick, chargé de mission Tél 03 89 78 44 80 y.gerig@cc-kaysersberg.fr	LOCQUET Nicolas, Directeur de la Maison de la Région de Sélestat T. 06 38 10 80 58 nicolas.loquet@grandest.fr	GENEY Jean-Claude , Secrétaire général de la Préfecture du Haut-Rhin HENRICH Emma, Adjointe au bureau de la coordination interministérielle T. 03 89 29 21 95 emma.henrich@haut-rhin.gouv.fr	KRACKENBERGER Laurent Délégué de la Direction Générale sur le territoire centre Alsace Tél 06 45 73 77 15 laurent.krackenberg@alsace.eu
	JAMBON Sophie, Cheffe du service Développement Territorial Maison de Sélestat T. 03 88 58 41 12 / 07 86 66 50 69 sophie.jambon@grandest.fr	BOUGEROL Thomas, Chef de la mission d'appui à la direction et de l'expertise juridique T. 03 89 24 84 76 / 07 84 11 02 29 thomas.bougerol@haut-rhin.gouv.fr	
	PICARD-LEMONNE Anne, Chargée de mission contractualisation Direction de la Cohésion des Territoires T. 03 89 36 29 97 anne.picard-lemonne@grandest.fr		

Gouvernance du pacte à l'échelle locale et supra

Comité de Pacte intégrateur

Il est le lieu de définition, d'évaluation et d'actualisation de la stratégie du territoire. Il assure l'examen, le suivi et l'évaluation des projets. Il définit l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Composition du comité de pacte

Etat : Préfet de Département ou son représentant Région : Vice-Président et/ou le Directeur de la Maison de la Région Collectivité Européenne d'Alsace : Vice-président en charge des dynamiques territoriales et le délégué à la contractualisation à l'échelle départementale et/ou la directrice de

l'aménagement, de l'ingénierie et de la contractualisation - Vice-président de Territoire ou son représentant et/ou le délégué de la Direction Générale du territoire à l'échelle territoriale
EPCI : Président

 **Signataires du Pacte :**

Territoire	Région	Etat	CeA
Philippe GIRARDIN	Jean Rottner	Louis Laugier	Frédéric Bierry
Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg	Président du Conseil Régional	Préfet de département	Président de la Collectivité européenne d'Alsace

Annexes

Annexe 1 : Projet de territoire « Ma Vallée 2030 » (2016)

Annexe 2 : Diagnostic Climat-Air-Energie de la vallée (2018)

Annexe 3 : Plan piétons-vélo (2016)

Annexe 4 : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (2018)

Annexe 5 : Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme